

SPOT

7^È ÉDITION

APPEL À PROJETS



VILLE DE
Nantes

SPOT est un événement jeunesse porté par la Ville de Nantes dont l'ambition est de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression des jeunes auprès de tous les nantais.

La jeunesse, plurielle et ressource, est considérée comme point d'appui déterminant pour le dynamisme et l'avenir du vivre ensemble dans la cité.

C'est pourquoi, la Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du présent appel à projets, à reconnaître leur engagement dans un projet par la mise en place d'un événement qui leur est dédié.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à soutenir ces initiatives mises en place par les jeunes, qu'elles soient associatives, portées par un groupe ou individuelles ; et à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Cette démarche participative renvoie au postulat de la politique publique « jeunesse » : « faire avec et pour » les jeunes. C'est pourquoi, la mise en œuvre de SPOT ne peut se concevoir que dans un partenariat actif et reconnu.

Ainsi, l'appel à projet souhaite encourager la participation et non susciter une « compétition » entre les porteurs de projets.

Les pratiques culturelles sont caractéristiques du mode d'engagement des jeunes. Aussi, la Ville propose de les réunir autour d'un temps fort de fin d'année scolaire, en accès libre et gratuit pour tous.

1

Scénario de la 7^e édition de SPOT

■ LES DATES : 2, 3 ET 4 JUIN 2017

Les soirées (19h - minuit) :

- > Vendredi 2 juin : soirée dans les jardins de l'Hôtel de Ville
- > Samedi 3 juin : miroir d'eau

En journée (14h - 20h) :

- > Samedi 3 et dimanche 4 juin : miroir d'eau

■ LES ESPACES DE PROGRAMMATION OUVERTS À L'APPEL À PROJETS

Date : vendredi 2 juin 2017

Horaires : de 19h à minuit

Esthétiques possibles : danse, arts de la rue, chant, musique, cirque, formes déambulatoires (musique acoustique, magie...), accueil théâtralisé, arts plastiques, expositions, arts visuels... La programmation dédiée aux « musiques actuelles amplifiées » ne pourra accueillir que deux propositions en début de soirée. Les critères de sélection reposeront donc sur l'émergence (1^{re} scène).

Les espaces de programmation : jardins de l'Hôtel de Ville

Date : samedi 3 et dimanche 4 juin 2017

Horaires : de 14h à 20h

Les espaces de programmation : miroir d'eau

Format : l'espace public choisi impose une présentation de projets adaptés au format « rue ». Les projets nécessitant des conditions de mises en œuvre techniques « d'intérieur » (lumière et vidéo notamment) ne seront pas envisageables. Pour maintenir un site accueillant et proposer une scénographie adaptée, il n'est pas envisagé la location de barnums ou de structures pour accueillir des projets « d'intérieur ». En revanche, des petites formes autonomes type « caravanes » ou « yourtes » sont possibles.

Esthétiques possibles : expositions, spectacles de rue, improvisation, théâtre, installations plastiques, projets déambulatoires, entre-sorts, cirque, clown, mimes, fanfares, musique de rue, ateliers participatifs liés à une pratique artistique...

2 Qui peut répondre ?

Le projet devra répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Il est porté par un porteur de projet individuel, un groupe de jeunes de plus de 16 ans (dans ces deux cas, le(s) porteur(s) pourront être accompagnés par une association) ou par une structure associative
- Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans
- Il s'inscrit dans un espace de programmation précis et répond aux attendus de cet espace

La méthodologie de mise en œuvre du projet qui s'inscrit dans une démarche de réseaux (regroupement en collectif, modalités de co-organisation, existence de partenariat...) sera appréciée.

Le projet ne sera pas retenu s'il (critères non cumulatifs) :

- est limité à l'information ou à la communication,
- porte atteinte à l'ordre public,
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public,
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République.

■ LA SÉLECTION DES PROJETS

Le jury de sélection se réunira début janvier. Les critères de sélection sont individuels (nouveau et originalité du projet, conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation, motivations et engagement...) et collectifs (équilibre des esthétiques et des niveaux d'entrées dans la programmation).

La Ville se réserve tout pouvoir d'appréciation relatif aux critères de recevabilité.

■ L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Lors de la phase de sélection, le jury sera attentif à l'accompagnement des projets. Si le(s) porteur(s) sont autonomes, une aide sera apportée au montage technique du projet. Au contraire, s'ils ont besoin d'un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...), ils seront orientés vers une association pertinente au regard des spécificités de leur projet. Dans tous les cas, une association référente sera désignée pour le suivi de chaque porteur(s) de projet.

Calendrier de préparation

- Jury : jeudi 5 janvier
- **Réponses transmises le vendredi 6 janvier**
- 1^{re} réunion collective (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'évènement et des interlocuteurs) : **vendredi 13 janvier**
- Accompagnement des projets : du 14 janvier au 2 juin 2017
- Bouclage de la programmation : février / mars
- RDV technique sur sites : mars / avril
- Communication et diffusion : mai
- 2^e réunion collective (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : **vendredi 12 mai**

La présence aux réunions collectives de préparation est obligatoire.

■ SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration). Cependant, la promotion du projet est possible par la vente si celle-ci concerne directement l'activité concernée (Exemples : vente d'albums suite à un concert, vente de production littéraire, graphique...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. Ainsi, si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, l'aide de la Ville pourra être sollicitée. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis (cf. Fiche projet).

L'aide de la Ville n'a donc pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association, mais bien des frais liés à une production concrète présentée lors de cet événement.

■ L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

La Ville consacrera une enveloppe de **50 000€** au soutien et à la valorisation des projets. Chaque année, 50 à 60 projets sont soutenus.

4

Modalités de réponse

Les porteurs de projet doivent formaliser leur intention en remplissant la fiche projet (éventuellement complétée d'un dossier plus précis) et fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

Les projets doivent se faire connaître **au plus tard le mardi 13 décembre.**

Les dossiers (fiche projet + budget prévisionnel) sont à envoyer, de préférence par mail, à Annabelle Verrougstraete. annabelle.verrougstraete@mairie-nantes.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

**Ville de Nantes - 2 rue de l'Hôtel de Ville
Direction Vie Associative et Jeunesse
à l'attention d'Annabelle Verrougstraete
44094 NANTES CEDEX 1**

Pour toutes questions, précisions ou informations complémentaires,
vous pouvez appeler la Direction Vie Associative et Jeunesse au 02 40 41 50 02.